

## Réunion du SPANC DU 11 Février 2011

Cette réunion de lancement du Service Public d'Assainissement Non Collectif a réuni environ 150 personnes des 9 Communes ayant délégué leur compétence au Syndicat des Quatre Rivières et des Portes de la Beauce.

Rappelons, en préambule, que la création de ce service répond aux obligations légales nées de la Loi sur l'Eau de 2006 et des Grenelles de l'Environnement I et II. Ces différentes lois prévoient que « Tout propriétaire d'immeuble, existant ou à construire, non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, est tenu de l'équiper d'une installation d'assainissement non collectif, destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques rejetées, à l'exclusion des eaux pluviales ».

Pour vérifier le respect de cette obligation, le SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif) organise trois types de contrôles :

- Un contrôle diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien, réalisé dans le cadre de campagnes annuelles de contrôle systématique. Dans ce contexte, il est prévu de contrôler la totalité des 850 installations dans un délai de 4 ans, à raison d'environ 1/4 chaque année.
- Un contrôle, rendu obligatoire par la Loi du 12 juillet 2010, dans le cadre des ventes de biens immobiliers (Ce diagnostic, à la charge du vendeur, doit désormais être annexé à la promesse de vente ou à l'acte authentique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011).
- Un contrôle de conception et d'implantation des installations d'assainissement non collectif, obligatoire pour tout projet de construction neuve ou de réhabilitation.

Après appel d'offres, la Société 3A est titulaire du marché public des contrôles qui sont réalisés aux frais du propriétaire. Lorsque les premières campagnes de contrôle systématique auront été menées à bien et que l'état du parc des 850 ANC sera mieux connu, le SI4RPB lancera un nouveau marché public pour désigner une entreprise chargée de la réhabilitation des installations les plus polluantes. C'est exclusivement dans ce cadre que des aides publiques pourront être obtenues.

Cette réunion a permis la présentation de ce nouveau service, ainsi qu'un échange entre le prestataire chargé des contrôles, les responsables du SPANC et le public.

*Yves GAUCHER*